



Réunion du 21 mars 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ**

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 69
Nombre de votants : 79

L'an deux mille dix-huit, le vingt et un mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Jacques LABORDE, Jeanne LAMAZERE, Céline LEMBEZAT, Marie-Hélène MAREST, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBE, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à Mme Alice BENAVENTE), Lucien PRAT (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), David CRABOS, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Dominique TOUYA, Michel JESER, Jean-Luc NOURY (pouvoir à M. Pierre MUCHADA), Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSÉ, Jeanne LUGA, François MATEOS (départ à 18h45), Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Louis-Philippe DUPOUY (pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Geneviève GUICHEMERRE, Christine LABORDE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marie-Thérèse LAVIELLE (pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Gérard DUCOS (pouvoir à M. Didier REY).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 21 : REHABILITATION DU BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME A
ORTHEZ - DEMANDE DE SUBVENTION FEADER**

Rapporteur : M. Christian LÉCHIT

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, la promotion du tourisme est devenue une compétence obligatoire des communautés de communes au 1^{er} janvier 2017. L'office de tourisme intercommunal Cœur de Béarn, dont le siège social est à Monein, a donc étendu son périmètre d'action sur les communes de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez et la commune de Bellocq.

La mairie d'Orthez et la communauté de communes de Lacq-Orthez se sont mises d'accord pour une installation de l'office de tourisme à Orthez au sein d'un bâtiment situé au numéro 1 de la rue des Jacobins. La mairie d'Orthez a procédé au transfert de propriété de ce bâtiment à la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le projet de réhabilitation du bâtiment de l'office de tourisme à Orthez a été confié le 10 avril 2017 :

- pour la maîtrise d'œuvre au groupement TARAN / GUILBOT et AQUITEN (15 826 € HT),
- pour le contrôle technique à SOCOTEC (2 870 € HT),
- pour la coordination SPS à VEGEIS (1 224 € HT).

L'APD présenté le 7 août 2017 pour un montant de 205 200 € HT a prévu les travaux suivants :

- Rez-de-chaussée, création de plusieurs espaces : accueil, information, boutique, mise à disposition wifi, coin jeux pour les enfants et évocation de l'histoire d'Orthez, local rangement, chaufferie, ménage, sanitaires du personnel.
- R+1, quelques travaux sont nécessaires du fait de l'aménagement du rez-de-chaussée : installation de la baie de brassage, création de gaines CTA, VMC.
- Combles : création de gaines CTA / VMC.
- Toiture : création de sorties en toiture pour CTA, VMC et chaufferie.
- Façades : réfection des enduits à la chaux et rejointoiement des maçonneries, remplacement des gouttières.
- Façade principale : 2 baies vitrées, porte 2 vantaux, rampe accès PMR, balcon (réparation d'une dalle béton, restauration du garde-corps).
- Façade sud : dépose des grilles des fenêtres.
- Façade nord : 2 baies vitrées.

Plan de financement prévisionnel :

Une aide dans le cadre d'un appel à projets FEADER est sollicitée sur la mesure 7.5 « investissements à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques ».

Le coût total du projet est de :

- Etudes et diagnostics : 25 090,40 € HT
- Travaux : 205 200 € HT

Total 230 290,40 € HT

Le FEADER prend en compte une assiette éligible de 225 720 € (10% de l'équivalent des travaux pour les études, soit 20 520 € + la totalité des travaux).

Le taux de toutes les aides publiques confondues doit être de 60 % (part de la communauté de communes de Lacq-Orthez comprise), soit un montant de 135 432 €. Sur cette somme, la communauté de communes financerait 47 % (63 653,04 €) et le FEADER, lui, interviendrait à hauteur de 53 %, soit 71 778,96 €.

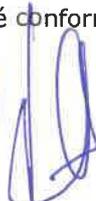
La part d'autofinancement de la communauté de communes représentant 40% du projet est de 90 288 €.

Dépenses éligibles pour le FEADER	CCLO	FEADER
225 720 € HT	153 941,04 € HT	71 778,96 € HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

- **approuve** le plan de financement estimatif présenté ci-dessus ainsi que la demande de subvention FEADER.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



SIAU-HAURIE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 26/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/03/2018